

FRENCH VERSION

RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité civile correspond à l'obligation de réparer les dommages causés à autrui. Ceux-ci peuvent résulter par exemple d'une imprudence. Seule l'adhésion à un contrat couvrant la responsabilité civile peut permettre la couverture de ces risques.

L'assurance de responsabilité civile scolaire et extrascolaire est obligatoire pour l'année universitaire (généralement du 01/09 au 30/09 de l'année suivante)

Vous aurez également besoin de cette attestation pour signer une convention de stage.

- Cette garantie peut être incluse à une assurance multirisque habitation.
- Vous pouvez également être couvert par le contrat d'assurance Responsabilité Civile de vos parents.
- A défaut, il convient de vous assurer auprès d'une assurance, mutuelle ou banque.

Il vous appartient de vérifier votre situation. Comme le renouvellement de ces assurances peut intervenir à n'importe quel moment de l'année, <u>il vous est demandé d'attester que vous êtes assuré pour l'année universitaire, et de nous fournir une attestation d'assurance sur demande, précisant votre nom et la période de couverture.</u>

Par ailleurs, il est vivement recommandé de souscrire également à une **garantie protection individuelle**, accidents de la vie ou dommages corporels.

ENGLISH VERSION

THIRD-PARTY INSURANCE

Third-party insurance covers your responsibility to compensate any damages or losses you cause someone else. Damage might, for example, be caused by simple negligence. Only the membership to a contract covering the civil liability can allow the cover of these risks.

Students must obligatorily take out third-party insurance for the academic year (generally of 01/09 in 30/09 of the next year).

You will also need this certificate to sign an agreement of internship.

- A multi-risk housing insurance policy (assurance 'multirisque habitation') can included it in the contract.
- You may be covered by your parents' third-party insurance.
- Third-party insurance can be taken out with an insurance company, a students' mutual insurance company, a bank...

As an insurance policy may come up for renewal at any time during the year, you must confirm that you are, or will be, fully covered for the school year and that you will provide the Administration of Centrale Lyon with an insurance certificate on request.

Besides, it is deeply recommended to sign also to a guarantee individual protection, life's accidents or physical injury.

